

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Décembre 2015

Ordre du jour :

- Travaux accessibilité Mairie Demande DETR
- Aliénation chemins Villemonteix Barabant et cession
- Dénomination des voies
- Tarifs vente eau 2016
- Intégration des travaux en régie : 4^{ème} tranche enfouissement réseaux réseau eau, raccordement chaufferie 2 logements GIRAUD
- Divers

L'an deux mille quinze, le onze décembre à 20 h, le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 3 décembre 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : T. MENUCELLI, F. MAUNOURY, C. BIRON, C. BOURDELAS (arrivé à 20 h 20), M. JULIEN-RIVE, A. BERTRAND, M. MARINIE, M. COSTA

Absents : J. HUMPHREYS qui a donné pouvoir à A. BERTRAND
C. MERLIAUD, I. CAILLET.

Mickaël MARINIE est nommé secrétaire de séance.

On passe à l'ordre du jour.

1. Demande DETR 2016 – Travaux accessibilité Mairie

Délib.n°40/2015

M. le Maire propose de solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de 2016 afin d'aider la Commune à financer les travaux de mise aux normes d'accessibilité de la mairie dont le montant a été estimé par l'APAVE à 17 660 € HT.

Le plan de financement de ces travaux pourrait être le suivant :

- subvention CTD Conseil Général 45 % : 7 947 €
- subvention DETR 25 % : 4 415 €
- autofinancement : 5 298 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, sollicite la DETR 2016 pour ces travaux et approuve leur plan de financement.

2. Avis sur le Schéma Département de Coopération Intercommunale

Délib.n°41/2015

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a été publiée au JO le 8 août 2015. Le renforcement des intercommunalités en constitue l'une des dispositions principales. Le titre II de la loi prévoit l'adoption d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) avant le 31 mars 2016 pour une prise d'effet au 01/01/2017.

Lors de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, réunie le 12 octobre 2015, le Préfet de la Haute-Vienne a présenté le projet de nouveau schéma et l'a adressé aux Communes et aux EPCI par courrier daté du 13 octobre 2015, reçu le 15 octobre 2015. Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet par délibération dans un délai de 2 mois. A défaut de réponse avant le 15 décembre 2015, l'avis de la collectivité est réputé favorable.

Monsieur le Maire résume le projet de schéma départemental de coopération intercommunal et précise que, bien que la loi fixe le seuil de la population à 15 000 habitants, ce seuil est ramené, en fonction du critère de densité à 9 865 habitants dans le département de la Haute-Vienne.

La loi a également prévu des mesures dérogatoires à ce seuil en fonction de la densité du territoire de la Communauté de Communes ainsi que sa situation en zone de montagne tout en respectant le seuil minimal de 5000 habitants.

Ainsi dans son projet, le Préfet propose le statu quo pour la Communauté de Communes des Portes de Vassivière.

Le Conseil Municipal

- considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunal présenté par le Préfet résulte de l'application stricte de la loi NOTRe
 - considérant que la Communauté de Communes des Portes de Vassivière n'est pas impactée par une modification de son périmètre
- prend acte de ce projet de schéma.

3. Tarifs vente eau 2016

Délib.n°42/2015

M. le Maire propose d'augmenter les tarifs de vente d'eau potable au 1^{er} mars 2016 comme suit :

- Abonnement annuel : 28,50 €
- de 0 à 150 m³ : 0,92 €/m³
- Plus de 150 m³ : 0,97 €/m³
- Pour les professionnel, quelle que soit la consommation : 0,92 €
- Pour le camping Lous Suais : 1,70 €/m³
- Redevance pour pollution domestique (tarif imposé par l'Agence de l'eau) : 0,23 €/m³

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des voix, de retenir ces tarifs qui seront applicables au 1^{er} mars 2016.

4. Modification budgétaire Travaux en régie

Délib.n°43/2015

M. le Maire fait part de la nécessité de procéder à la modification budgétaire suivante, concernant les travaux en régie :

<i>Articles et Opérations budgétaires Fonctionnement 2015</i>	<i>Augmentation des crédits de recettes</i>	<i>Augmentation des crédits de dépenses</i>
Travaux en régie art.722-042	9 866,81 €	
Virement à la section d'investissement art.023		9 866,81 €
<i>Articles et Opérations budgétaires Investissement 2015</i>	<i>Augmentation des crédits de recettes</i>	<i>Augmentation des crédits de dépenses</i>
Virement de la section de fonctionnement art.021	9 866,81 €	
Enfouissement Réseaux adduction eau art.21531-040-P0106		4 322,81 €
Raccordement de 2 logements à la Chaufferie art.21538-040-P0109		5 544,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve cette décision budgétaire modificative.

5. Autorisation d'ouverture de crédits 2016

Délib.n°44/2015

M. le Maire propose d'ouvrir des crédits sur les dépenses d'investissement 2016 à hauteur de 25 % des crédits votés en 2015, jusqu'au vote du budget 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des voix, approuve cette proposition et charge son maire de l'appliquer.

6. Indemnités du Trésorier

Délib.n°45/2015

Sébastien ROY ayant cessé ses fonctions de trésorier à la Trésorerie d'Eymoutiers depuis le 30 novembre 2015, Monsieur le Maire propose d'allouer une indemnité de conseil et de budget de 100 % à sa remplaçante par intérim Mme Céline ALAZARD, comptable public, trésorier de la commune, pour la durée du mandat du conseil municipal et ou celle de la nomination de Mme ALAZARD à ce poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, approuve cette proposition et charge son maire de l'appliquer.

7. Cession terrain Barabant

Délib.n°46/2015

M. le Maire rappelle les délibérations en date du 5/10/2012 n°23 et du 14/06/2013 n°22, décidant l'aliénation et la cession d'un chemin rural à Barabant après enquête publique, à M. Thierry FOUCAUD.

Le géomètre ayant cadastré cette cession, la nouvelle parcelle est la B 2142 de 100 m2.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

- décide de céder cette parcelle à M. FOUCAUD au tarif de 5 € le m2, qui se fera sous la forme d'un acte administratif.
- charge son maire de signer tout document nécessaire à sa réalisation.

8. Acquisition de terrain à Barabant

Délib.n°47/2015

Suite à la cession d'un chemin rural à M. Foucaud et au projet de cession d'une partie de chemin rural à Mme et M. DOLLEY Alain et M. Thierry FOUCAUD, il est souhaitable d'acquérir une partie des parcelles B 297, 296 et 292 sises à Barabant pour permettre un meilleur accès des engins agricoles.

Le cabinet DUARTE a réalisé les divisions parcellaires nécessaires à cette acquisition :

- nouvelle parcelle B 2140 de 113 m2 appartenant à Mme et M. Alain DOLLEY
- nouvelle parcelle B 2138 de 52 m2 appartenant à Mme et M. Michel POULLER
- nouvelle parcelle B 2134 de 75 m2 appartenant à Mme et M. Alain DOLLEY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve ces acquisitions qui se feront à titre gracieux avec une valeur de terrain à 5 €/m2, sous la forme d'actes administratifs.

9. Cessions de chemins ruraux - Enquête Publique

Délib.n°48/2015

M. le Maire informe l'assemblée du souhait de Mme et M. Alain DOLLEY d'acquérir le chemin rural sis à Barabant renuméroté parcelle B 2143 situé entre ses parcelles B 2137 (ex 296), 2132 (ex 292), 2135 (ex 294) et 2136.

M. Thierry FOUCAUD fait une demande similaire pour le chemin renuméroté parcelle B 2144 situé entre ses parcelles B 289 et 293.

Parallèlement à Villemonteix, Mme Stéphanie GARGNIER souhaite acquérir le tronçon du chemin rural situé entre ses parcelles A 448, 449, 450, 710. En contrepartie elle céderait une partie de sa parcelle A 710 à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- approuve ces cessions
- sollicite la mise en place d'une enquête publique à cette fin.

10. Stockage de résidus miniers par AREVA, sur le site du Longy à Millevaches

Délib.n°49/2015

M. le Maire fait part de la délibération du Comité Syndical du PNR de Millevaches en Limousin en date du 25 juin dernier, informant du projet de stockage de résidus miniers uranifères par AREVA sur le site du Longy, situé à proximité de la Maison du Parc Naturel Régional de Millevaches.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, soutient la position du Parc actée le 25 juin 2015, concernant le stockage de résidus miniers par AREVA sur le site du Longy à Millevaches, et souhaite que l'autorité préfectorale en charge du sujet, prenne toutes les dispositions pour en assurer la stricte application.

11. Dénomination des voies de la Commune

Délib.n°50/2015

M. le Maire rappelle la volonté du Conseil Municipal de dénommer les voies de la Commune afin de numéroter les habitations.

Suite à la consultation du public, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide de dénommer les voies communales comme suit :

<i>Nom</i>	<i>Origine</i>	<i>Fin</i>
Route de Villetelle	Dans le Bourg au croisement du CD 13 et du VC 8 au niveau de la Mairie	Fin du VC 8 limite Commune de Bujaleuf
Route de la Scierie	Dans le Bourg du croisement du VC 8 avec le VC 17	Au croisement des VC 17 et VC 18
Chemin du vieux Fournil	Dans le Bourg VC 18 A	VC 18 A
Route de la Fontaine	Dans le Bourg du croisement des VC 8 et VC 18	Au croisement des VC 17 et CD 13
Chemin des Suais	Du croisement des VC 8 et VC 11	Au Camping Lous Suais
Route de Couteyren	Dans le Bourg Bas du croisement des CD13 et VC 10	Au croisement des VC 10 et VC 8
Chemin de l'Ancienne Croix	A Villetelle du croisement des VC 8 et VC 12	Fin du VC 12
Route de Peyrat le Château	Au croisement des CD 13 et VC 7	Au Moulin de Cheissoux CD 13 limite St Julien le Petit
Place de la Chapelle	Bourg Bas croisement CD 13 VC 20A	Croisement CD 13 VC 20
Chemin du Puy du Guai	Place de la Chapelle VC 20	Dernière maison à droite sur chemin rural
Chemin de la Bascule	Dans le Bourg VC 15	VC 15
Route de Barabant	Croisement des CD 13 VC 9	Fin du VC 9
Impasse de la Forge	Croisement des CD 13 et VC 14	Fin VC 14
Route de St Léonard de Noblat	Au croisement des CD 13 et VC 7	CD 13 limite Commune de Champnétery
Route du Grand Pré	Croisement CD 13 VC 7	Croisement VC 7 VC 7 A
La Petite Place	Dans le Bourd au bord du CD 13 croisement VC 7	
Chemin des Rennes	Croisement VC 7 VC 7 A	Les Rennes
Vieux Chemin d'Auriat	A La Texonnière croisement CD 13 VC 6	Fin VC 6
Chemin de Picharaud	A La Texonnière croisement VC 6 et VC 6 A	Fin VC 6 A
Route du Ridou	Croisement CD 13 VC 5	Croisement VC 5 VC 3
Route de la Combe	Croisement CD 13 VC 3	Fin VC 3
Ancienne Route	A Villemonteix croisement CD 13 VC 19	Croisement CD 13 VC 19
Chemin du Pigeonnier	A Villemonteix croisement CD 13	Jusqu'au chemin des Pacages
Route de Villemonteix	Croisement CD 13 VC 1	Fin VC 1
Chemin du Percy	A Villemonteix Croisement VC 1 VC 13	Croisement VC 13 chemin rural
Impasse du Forgeron	A Villemonteix VC 19 Vieille Route	VC 19 A Chemin des Pacages
Chemin des Pacages	A Villemonteix croisement VC 19 VC 19 A	Croisement chemin rural VC 1
Route des Sagnes	A Villemonteix croisement CD 13 VC 4 (dirc Bujaleuf)	Fin VC 4 limite Bujaleuf
Chemin des Noches	Croisement VC 4 chemin	Fin chemin
Chemin du Puy la Tine	Croisement VC 8 (route de Villetelle) chemin rural	

12. DIVERS

Mme MAUNOURY propose d'interdire la circulation, sauf aux riverains, sur le chemin menant à l'ancienne décharge. Concernant les plaques de numérotation des maisons, elle précise que l'entreprise SIGNAUX GIROD peut faire la pose pour 7 300 € HT. La remarque est faite que la plupart des habitants pourront poser leur plaque eux-mêmes. La distribution des colis pour nos aînés pourra se faire avant Noël.

M. COSTA demande des précisions sur le concert des journées du patrimoine pour lequel il a contacté un quatuor à cordes. Il serait souhaitable de déplacer la date de ce concert pour obtenir une subvention du Département. Il souhaiterait également savoir si un budget plus conséquent pourra être alloué à la fête de la musique.

Les travaux de réfection de la fontaine réalisés par l'entreprise DUSSOUCHAUD sont plus conséquents que prévu (profondeur de plus de 7 m). Il devrait y avoir un surcoût.